

AULT

Ils ont Le Moulinet dans le nez

L'association Ault environnement réaffirme sa volonté de sauvegarder le front de mer. Elle entend le faire savoir aux élus qui débattront, mardi soir, du projet du Moulinet.

C'est sous des applaudissements adressés en hommage à Michel Couillet que la première assemblée générale de l'association a été levée samedi, après deux heures de bilans et de débats à l'Hôtel de Paris. L'ancien secrétaire cantonal du Parti socialiste et colistier du défunt député maire, Bernard Lottin, a été touché par cette manifestation spontanée. La majorité des 71 adhérents présents voulait ainsi symboliquement encore davantage marquer leur attachement à la lutte contre l'érosion de la mer, engagée il y a trente ans par l'ancien élu communiste « visionnaire ». Avec l'installation d'une digue qui assure la protection d'Ault. Un investissement de plus de trois milliards de centimes d'anciens francs, soit plus de 450 millions d'euros qui avait résisté à plusieurs fortes tempêtes lors de grandes marées.

« Ici, ce n'est pas une zone à risques »

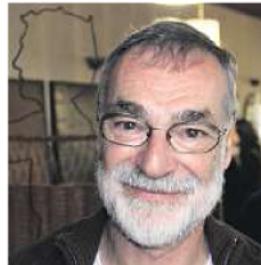
C'est en face de la plage d'Ault et près du casino, rue Ernest-Jamart, devenue voie sans issue il y a quelques années pour raisons de sécurité, que Lucien Caqueriot a rejoint son logement après l'assemblée. Il nous a livré ses impressions : « J'habite à Ault en résidence secon-



L'inquiétude est partagée par tous les propriétaires et résidents concernés par les menaces d'expulsion comme ici, Lucien Caqueriot, près du casino, rue Jamart.

daire depuis douze ans, une maison appelée à être détruite selon les projets du Syndicat mixte et cela ne me satisfait pas, puisque j'ai une vue excellente sur la mer. » Lucien Caqueriot aimerait bien garder son patrimoine en l'état et ne pense pas qu'il nécessite d'être détruit puisqu'il y a une protection assez importante

face à la mer : « Ici, ce n'est pas une zone à risques, à mon sens, bien qu'elle ait été déclarée comme telle par des études qui me paraissent tout à fait farfelues, par ailleurs. On y indique qu'entre le casino d'Ault et Onival, il y a une partie qui n'est pas protégée ; qu'il y a une casquette dont on a dit qu'elle devait reculer



« Le conseil va devoir délibérer sur la mise en place d'un espace multifonctions qui remplacerait le casino »
Bernard Motuelle

depuis 1983. » Pour Lucien Caqueriot, c'est une certitude. Il est allé mesurer et rien n'a bougé. Concluant : « Le trait de côte qui devrait reculer de quelques mètres, tout cela c'est faux, on a payé des études pour rien. Par contre, de l'autre côté, vers le sud, là effectivement il peut y avoir des problèmes. »

Demande de moratoire

Samedi, Ault environnement a été

largement encouragé par trois votes significatifs ayant obtenu 70 oui sur 71 bulletins. Bernard Motuelle, son président, a réitéré les points de désaccord avec la municipalité et le Syndicat mixte Baie de Somme Sud. « Nous rappelons que nous avons demandé, par rapport à l'installation du site du Moulinet, qu'il y ait un moratoire pour avoir le temps de recueillir l'avis de la population et posséder une présentation claire des volontés du Syndicat mixte pour les équipements qui seront réalisés sur ce site.

Il s'agit d'urbaniser une zone d'aménagement sur les hauteurs d'Ault, afin « de créer une réserve foncière en retrait des zones à risques ».

« Nous savons que les Aultois sont sensibles à leur casino, que la municipalité a engagé des travaux pour le restaurer et maintenant on va voter le 17 décembre la destruction de ce casino pour en construire un nouveau qui va coûter 2 500 000 € à la commune, ce que nous trouvons particulièrement inacceptable », poursuit Bernard Motuelle. Et il a donc invité les adhérents d'Ault environnement à participer à ce conseil municipal, ce mardi, à 20 heures et dire aux élus qu'ils « engagent lourdement leur commune ».

HERVÉ LEFLOND